

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2024	054	1
----	------	-----	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 5 décembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 5 décembre 2024	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. MONROIG, MME RAFOUJULT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOEL, M. LAURENT, M. LANOE, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 24	Absents représentés : MME ROCH par MME BESANÇON et M. LEDUC par M. MATT.
PRÉSENTS : 18	Absents excusés : M. PICARD et M. FRIMON-RICHARD
VOTANTS : 20	Absents : M. BETTI et MME TISSOT M. FROGER a été élu secrétaire de séance.

DEROGATION AU REPOS DOMINICAL
APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA LISTE DES DIMANCHES 2025

Monsieur Philippe LEHMANN, 1^{er} Maire Adjoint, chargé du Développement Urbain, Economique et Numérique, expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article L 3132-26 du Code du Travail, le Maire peut accorder pour chaque commerce de détail, une dérogation au repos dominical c'est-à-dire la possibilité d'ouvrir de façon ponctuelle les dimanches.

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite « Loi Macron », a porté le nombre des dimanches pouvant être accordés à 12.

Ladite loi prescrit que la liste des dimanches désignés, doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Il propose de retenir les dates des Dimanches suivantes, durant lesquelles les commerces de détail pourront ouvrir en 2025 :

Dimanche 5 Janvier 2025
Dimanche 31 Août 2025
Dimanche 7 Septembre 2025
Dimanche 2 Novembre 2025
Dimanche 9 Novembre 2025
Dimanche 16 Novembre 2025

Dimanche 23 Novembre 2025
Dimanche 30 Novembre 2025
Dimanche 7 Décembre 2025
Dimanche 14 Décembre 2025
Dimanche 21 Décembre 2025
Dimanche 28 Décembre 2025

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 3132-26 du Code du Travail,

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 relative à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi MACRON »

VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances et des Affaires Administratives le 4 décembre 2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer pour l'année 2025 les possibilités d'ouverture dominicales des commerces de détail,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur les dates d'ouvertures dominicales suivantes :

Dimanche 5 Janvier 2025
Dimanche 31 Août 2025
Dimanche 7 Septembre 2025
Dimanche 2 Novembre 2025
Dimanche 9 Novembre 2025
Dimanche 16 Novembre 2025

Dimanche 23 Novembre 2025
Dimanche 30 Novembre 2025
Dimanche 7 Décembre 2025
Dimanche 14 Décembre 2025
Dimanche 21 Décembre 2025
Dimanche 28 Décembre 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 16/12/24
et de la publication le : 17/12/24
Le Maire



Edouard MATT

Pour extrait conforme
Le Maire d'Egly

Edouard MATT